

Ouverture par Michel MERCIER de la table ronde n°1 sur les infrastructures numériques (5 à 7 minutes)

Messieurs les Premiers ministre
Mesdames et messieurs les parlementaires
Mesdames et messieurs les élus
Mesdames et messieurs

Pour commencer, je voudrais rappeler en quelques minutes le contexte de cette première table ronde, consacrée aux infrastructures numériques et à l'aménagement numérique du territoire.

Les infrastructures, c'est ce qui a permis le développement économique de notre pays :

- Les responsables politiques français ont toujours su lancer la réalisation de grandes infrastructures de transport, d'énergie, d'éducation...J'ajoute que la **Caisse des Dépôts** depuis sa création a largement contribué aux grandes infrastructures d'intérêt général.

Aujourd'hui, on doit écrire un nouvelle page de cette histoire avec les infrastructures très haut débit, et en particulier la fibre optique :

- On sait que la fibre optique va remplacer le cuivre et sera l'infrastructure de transport d'une grande partie des flux économiques et de la création de valeur du 21ème siècle.
- La question n'est plus : « à quoi sert la fibre optique ». La question est plutôt « comment on prépare cette infrastructure que l'on va utiliser pendant plusieurs décennies et qui va accompagner le révolution numérique qui ne fait que commencer ».

L'enjeu est considérable pour l'économie, les entreprises, les citoyens et les territoires :

- Enjeu de compétitivité et d'emploi. Christian ESTROSI et Hervé NOVELLI vont sans doute y revenir. L'économie numérique est déjà aujourd'hui l'un des secteurs qui crée directement ou indirectement le plus d'emplois.
- Enjeu de développement durable aussi avec la dématérialisation, avec de nouvelles formes de travail à distance
J'ai inauguré fin août un réseau de sept centres de télétravail dans le Cantal, créés à la suite d'un appel à projet de la DIACT. Un projet admirable. J'y ai rencontré des gens qui travaillent pour des centres d'appel, d'autres pour JeuxVideo.com, ainsi qu'un jeune entrepreneur d'origine nord-américaine qui fait du référencement et du marketing viral pour les sites internet. Vous savez ce qu'il ma dit ? « Yes we Cantal ».
- Pour les citoyens et les territoires, la couverture numérique fixe et mobile est vitale pour leur désenclavement, et aussi pour l'accès à de nouvelles formes de service public, je pense aux visioguichets de service public, ou de services à la personne, également des nouveaux outils au service de la santé, de l'autonomie à domicile Je suis certain que Jacques PELISSARD, pourra illustrer cet aspect du sujet.

Compte tenu de ces enjeux, le marché, la « main invisible du marché » peut-il agir seul ?

- Les opérateurs de réseau ont fait des annonces il y a trois ans, la réalisation tarde, sauf dans le centre des plus grandes villes. On dénombre environ 25 000 foyers français abonnés à ce type de réseau, sur 1,5 millions en Europe, alors qu'au Japon il y a plus d'abonnés à la fibre qu'à l'ADSL. Où est passée l'avance française ? Peut-être M. GASSOT et M. FAVA évoqueront ce point.

Ou bien faut-il une impulsion publique, des financements publics, des formes nouvelles de partenariat public-privé ?

- C'est d'ailleurs ce qui s'est fait depuis 10 ans sur le haut débit, à l'initiative des collectivités locales et avec le soutien de la Caisse des Dépôts, M. DE ROMANET va certainement l'évoquer.
- Ce n'est donc pas par hasard que la France est devenue championne d'Europe du haut débit et du dégroupage, mais par le levier de l'investissement public, et avec les applaudissements de la Commission européenne. Je crois que l'ARCEP, M. SILICANI, a fait un excellent rapport sur ce sujet et je sais aussi que l'Aquitaine, M. le Premier ministre (Alain JUPPE), a été particulièrement pionnière et innovante en la matière.

La question dont nous allons discuter, c'est comment éviter une France à deux vitesses, celle des grandes villes et celle du reste du pays ?

- On ne peut pas laisser 20% de la population et une très grande partie des PME installées sur 80% du territoire, sans capacité de bénéficier des mêmes services !
- Un français sur quatre habite en zone rurale, un emploi sur cinq s'y trouve. La population rurale augmente trois fois plus vite que celle des zones urbaines. Ce serait aberrant !
- C'est la question de la fracture numérique, sur laquelle le Sénat s'est penché en juillet dernier dans le cadre d'une proposition de loi du Sénateur PINTAT, et je suis heureux que le Sénateur RETAILLEAU soit là pour nous donner la vision du Parlement.

Pour moi, en tant que ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire, il n'y a qu'une vision politique possible, que j'ai proposée au président de la République, et au Premier ministre : c'est celle du très haut débit fixe et mobile pour tous.

- C'est un grand projet politique et industriel, un grand chantier d'investissement et d'emplois pour l'avenir, surtout d'emplois dans les services
- C'est plusieurs milliards d'euros d'investissement chaque année pendant au moins une décennie. 25 à 30 milliards d'euros au total. A peu près le même ordre de grandeur que la moitié du programme Lignes à Grande Vitesse en cours ou à l'étude.
- J'ai demandé à la DIACT d'actualiser ces estimations. Selon que l'on réutilise les emprises existantes, je crois que ces estimations peuvent varier de façon significative. Peut-être M. SILICANI pourra en dire un mot.

Le rôle de l'Etat, c'est d'avoir une vision stratégique et d'organiser la méthode pour la mettre en œuvre..

- L'Etat doit imaginer, avec le Parlement et les collectivités locales, le cadre réglementaire pour rendre possible ce déploiement généralisé et les outils financiers de long terme, à l'échelle de temps de ces infrastructures
- La proposition de loi PINTAT, dont vous avez été le rapporteur, Monsieur le Sénateur, ouvre des perspectives en termes de méthode, avec les schémas directeurs, et de cadre de financement, avec la création d'un fonds d'aménagement numérique
- J'ai soutenu le principe d'une solidarité nationale sur le financement de cette grande infrastructure et donc le principe même d'un fonds national d'aménagement numérique, dont il reste à imaginer les modalités d'alimentation et d'organisation.

Pour ma part, j'ai pris position dès le mois de juillet en faveur d'une mobilisation de l'emprunt national sur ce grand enjeu global pour l'économie et les territoires.

Ce sujet est au cœur de la nouvelle politique d'aménagement du territoire que j'ai proposée au président de la République et au premier ministre.

S'agissant d'une infrastructure aussi essentielle, je préconise une stratégie d'anticipation et non une approche corrective.

J'ai demandé à la DIACT d'y réfléchir en liaison avec les autres services de l'Etat. Elle devrait rendre ses conclusions fin septembre.

Bien entendu, nous devons mobiliser le moins de fonds publics possible et la façon la plus simple de le faire est la mutualisation des investissements et la péréquation géographique entre zones rentables et zones moins rentables. La DIACT va étudier tout ceci en détail.

Voilà, quelques idées que je voulais partager avec vous en introduction. J'ai des convictions sur le rôle de l'Etat stratège, mais je suis attentif à ce qu'en pensent les principaux acteurs de ce marché, sans lesquels rien ne sera possible, et je les remercie d'avoir accepté de dialoguer avec moi ce matin afin d'éclairer aussi les membres de la commission.

*

*

Je vais maintenant passer la parole à Jacques PELISSARD, président de l'association des Maires de France, et j'aimerais qu'il illustre l'importance de la couverture numérique et ce que l'on pourrait attendre d'une plus grande fluidité des échanges grâce au très haut débit ?